

Communiqué de Presse

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Division de la communication

Réf: 170f09

Tél. +33 (0)3 90 21 49 36

Fax +33 (0)3 88 41 27 51

Internet: www.coe.int/congress

e-mail: congress.com@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Congrès soutient le projet de convention internationale pour lutter contre les violences faites aux femmes

Strasbourg, 03.03.2009 - A l'occasion de sa Session plénière, le 3 mars, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a appelé les gouvernements à élaborer un instrument juridique international contraignant pour renforcer la prévention de la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique, la protection des victimes et la poursuite des auteurs. Il soutient, en ce sens, l'initiative du Conseil de l'Europe qui a mis en place, en décembre 2008, un Comité Ad hoc chargé d'élaborer un instrument juridique et auquel participera le Congrès.

« A quelques jours de la Journée de la femme, l'engagement du Congrès dans la lutte contre les violences faites aux femmes est encore une fois affirmé solennellement au cœur même de ses travaux » a déclaré Ian Micallef, Président a.i. du Congrès. « Les textes adoptés aujourd'hui constituent notre contribution tangible en faveur du respect et de la défense des droits des femmes ».

En présentant son rapport lors du débat sur la lutte contre la violence domestique faite aux femmes, Sandra Barnes, rapporteur du Congrès (Royaume-Uni, PPE/DC), a rappelé « "Nous, élus territoriaux, devons être à l'avant-garde de la lutte contre la violence domestique. La violence domestique nous concerne tous. Ce n'est pas une affaire privée, mais publique ».

La campagne du Conseil de l'Europe, menée en 2006-2008, a mis en exergue le rôle fondamental des pouvoirs locaux et régionaux en matière de prévention et de prise en charge des victimes.

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions.
Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.
Président du Congrès: Yavuz Milden (Turquie, PPE/DC), Présidente de la Chambre des régions: Ludmila Sfirloaga (Roumanie, SOC),
Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Ian Micallef (Malte, PPE/DC)
Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen – Démocrates chrétiens (PPE/DC),
Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD)